



RAISONNEMENT CLINIQUE, TRANSMISSIONS CIBLEES ET SIIPS

Année :

Informatisation du dossier patient - FORMATION

Réf. : ORGDS09C



Compétences Visées

Gérer le projet d'informatisation du dossier patient.

Objectifs, Contenus

Comprendre le contexte et mesurer les enjeux

- Les nouvelles émergences : nouvelles technologies (TIC), sémantique et nouveaux langages, génération Y.
- Les cultures professionnelles et l'informatique.
- Les contextes : politique, réglementaire, qualité, CNIL, médico-légal.
- Le SIH : informatique et information, technique et fonctionnel, schéma directeur.
- Les systèmes d'information en santé : DMP, PMSI, Hôpital Numérique, réseaux Ville-Hôpital.

Appréhender l'informatisation du dossier du patient dans ses aspects techniques et fonctionnels

- Le recueil des besoins et la rédaction du cahier des charges.
- L'architecture des systèmes.
- Les logiciels, les bases de production, de formation.
- La gestion des interfaces, l'interopérabilité.
- Le plan de reprise d'activité et les procédures dégradées.
- La sécurité des systèmes.

Comprendre l'impact de l'informatisation sur les organisations métiers

- La notion de paramétrage.
- Le temps de latence, l'horodatage.
- Le passage d'une vue « papier » vers un affichage « multifenêtre ».
- La gestion des droits des utilisateurs.
- Le partage des informations : dossier unique, dossier partagé, confidentialité.
- Les systèmes d'aide à la saisie, les systèmes experts.
- La prescription médicamenteuse et les transmissions ciblées.

Définir les stratégies d'informatisation du dossier patient

- Les représentations des responsables, des utilisateurs.
- La logique « d'urbanisation », de « maçon ».
- Les stratégies d'implantation.
- Les rôles : directeurs, DIM, cadres de proximité, informaticiens.
- L'informatisation et les dysfonctionnements institutionnels.
- La « transopérabilité » des compétences.
- La vigilance et les positionnements face aux « pièges ».

Découvrir les perspectives connexes de l'informatisation du dossier du patient

- L'exploitation des données pour le pilotage de l'activité.
- L'informatique décisionnelle.

Formation Intra

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Valeur ajoutée de la formation

À partir de l'expérience d'un spécialiste du sujet, la formation aborde les dimensions culturelles, techniques, fonctionnelles, organisationnelles et humaines. Elle apporte ainsi une vue globale et permet aux responsables de disposer d'éléments de connaissance et de compréhension pour leurs décisions stratégiques.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

<?/= \$row['Num_Chapitre'] ?>

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés)
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.